



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Égypte

Question écrite n° 64416

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les mauvais traitements dont seraient victimes des ressortissants égyptiens dans les prisons de ce pays. Les cas qui lui ont été rapportés ne semblent pas isolés, aussi souhaiterait-il savoir dans quelle mesure la France ne peut user de son influence auprès de ce partenaire privilégié que constitue la République arabe d'Égypte pour lui rappeler les obligations élémentaires de respect des droits de l'homme auxquelles elle est tenue.

Texte de la réponse

La France attache une importance particulière au respect des droits de l'homme, et ce, partout dans le monde. Les instructions adressées aux ambassadeurs de France font d'ailleurs appel, sur ce point, à leur plus grande vigilance. Le ministère des affaires étrangères connaît les restrictions que rencontrent certaines personnes dans l'exercice de leurs droits fondamentaux et les mauvais traitements dont elles sont l'objet en Égypte. La situation des droits de l'homme dans ce pays est suivie avec la plus grande attention par l'ambassade de France au Caire, en liaison étroite avec les représentations des autres États membres de l'Union européenne et le ministère des affaires étrangères. Cette question est régulièrement évoquée dans le cadre des relations étroites qu'entretiennent la France et l'Égypte. Par ailleurs, l'accord d'association liant l'Union européenne et la République arabe d'Égypte, qui vient d'être signé le 25 juin à Luxembourg et qui sera soumis à ratification par les Parlements nationaux, prévoit un dialogue politique régulier, qui permettra en particulier d'aborder l'ensemble des questions relatives aux droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64416

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4171

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5158